

[Texte]

J'aimerais également mentionner, monsieur le président, que la rentabilité et l'efficacité de la gestion et de l'exploitation de Radio-Canada font actuellement l'objet d'une vérification exhaustive menée par le bureau du vérificateur général. Leur rapport devrait être publié, croit-on, à l'automne. Le Conseil d'administration croit fermement que le rapport du vérificateur général apportera une contribution vitale à la Société, en l'aidant à devenir une organisation plus efficace et plus réceptive, et ainsi plus apte à relever les défis d'un milieu de radiodiffusion de plus en plus complexe.

Le Conseil a également mis au point et publié un ensemble complet de politiques journalistiques qui établissent les normes mesurant le journalisme à Radio-Canada. Ces politiques sont les moyens par lesquels le Conseil d'administration détermine les grands objectifs de la Société dans les émissions d'information, et évalue leur rendement.

• 1115

Les politiques journalistiques de Radio-Canada élaborées en collaboration avec le personnel journalistique de la Société, constituent un cadre servant à assurer une pratique libre mais responsable du journalisme, ce qui confère aux émissions d'information la plus grande qualité possible. Le Conseil a l'obligation de veiller à ce que ces normes soient strictement respectées. Dans le même esprit, certains députés, ici même, ont demandé si la Société avait l'intention de créer une espèce d'ombudsman pour s'occuper des plaintes, comme cela se fait dans certains grands journaux. Actuellement, le Conseil étudie cette possibilité parmi d'autres.

Enfin, monsieur le président, étant donné la coïncidence de la date de publication de l'avis public du C.R.T.C. invitant les demandes d'autorisation de nouveaux services d'émissions spécialisées, j'aimerais, avec votre permission, dire quelques mots à ce sujet. Radio-Canada croit que l'introduction de tels services—qu'il s'agisse d'un service d'information, d'un service pour les sports ou d'un service consacré aux jeunes... l'introduction, donc, de tels services constitue un développement important pour la télédiffusion canadienne, et que ces services devraient, en effet, voir le jour pour que les téléspectateurs puissent disposer d'un véritable choix de signaux canadiens.

Il y a sans doute des entrepreneurs prêts à offrir certains services spécialisés et la Société n'a pas l'intention de profiter de son assise actuelle pour étendre ses activités lorsqu'il existe d'autres solutions valables. Cependant, l'expérience récente de certains services spécialisés aux États-Unis démontre qu'ils dépendent fortement de la demande de leur clientèle et que leur survie n'est aucunement assurée. Dans de telles circonstances, la participation de Radio-Canada pourrait garantir des ressources qui seraient déterminantes et pourraient faire la différence entre le succès et l'échec de certaines demandes.

Par conséquent, même si le Conseil d'administration n'a pas encore pris une position définitive en la matière, il y a lieu de faire savoir aux radiodiffuseurs privés et autres intéressés, que la Société est disposée à envisager la possibilité de participer à

[Traduction]

de salaires et d'avantages sociaux d'une valeur d'environ 20 millions de dollars.

Mr. Chairman, I would also like to mention that the economy and efficiency of the CBC's management and operations are currently the object of a comprehensive audit by the staff of the Auditor General. Their report is expected in the fall. The board of directors is confident that the Auditor General's report will make a vital contribution by helping the CBC to become a more efficient and responsive organization and thus more able to meet the challenges of an ever more complex broadcasting environment.

The board has also developed and published a comprehensive body of journalistic policy which establishes the standards against which CBC's journalism should be measured. These policies are the means by which the board of directors determines the broad objectives of the corporation in information programs and evaluates their performance.

The CBC's journalistic policies, which were elaborated in co-operation with the Corporation's journalistic staff, form a framework which is intended to ensure that journalism is practised freely but responsibly and results in the highest quality of information programs. It is the board's obligation to ensure that these standards are strictly adhered to. In this same context some members have asked whether the Corporation intends to establish some form of ombudsman for the handling of complaints similar to what currently exists at some major newspapers. This approach and other approaches are under consideration by the board.

Finally Mr. Chairman, because of the coincidental timing of its release, I would like to comment briefly on the recent CRTC public notice calling for applications for new specialized program services. The CBC believes that the introduction of such services, whether a news channel, a sports channel or one devoted to programming for young people, is an important development in Canadian broadcasting and that such services must come into existence if viewers are to have an adequate choice of Canadian signals.

There may well be private entrepreneurs willing to offer some specialized services and the Corporation does not intend to use its existing base to expand its operations where there may be a viable alternative. However, the recent history of special program services in the United States indicates that they are very sensitive to consumer demand and that their viability is by no means certain. In such cases it may be that CBC participation could provide resources which would make the difference between success and failure.

Therefore, while the board of directors has taken no definite stance on this matter, it is taking steps to make private broadcasters and others aware of its willingness to consider participating in applications for the provision of specialized